

9 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L.233-7 du code de commerce)

GENESYS

(Eurolist)

Par un courrier du 8 mars 2006, reçu le jour même, la société BNP Europe Telecom and Media Fund II, LP¹ (CIBC Financial Centre, 3rd Floor 11 Jennett Street, PO Box 694 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENESYS et détenir 968 036 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 1,39% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la modification du nombre d'actions et de droits de vote de la société GENESYS consécutive à une augmentation de capital de la société³.

¹ BNP Europe Telecom and Media Fund II, LP a pour unique *general partner*, General Business Finance and Investment Ltd.

² Sur la base d'un capital composé de 69 798 286 actions représentant 69 859 728 droits de vote.

³ Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-028 de l'AMF en date du 30 janvier 2006.